

Pour la nomination et nomination de
Monsieur HENG H. Sylvester Paul dans
les cadres de la catégorie I, hiérar-
chit 1 des services Techniques (MINES)

LE MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/I S A S :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n°25/61 du 13.11.1961 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 287/PI du 21.4.1956 fixant le règlement
sur la hiérarchie des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°61-5 du 3.3.1961 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie I des services Techniques ;
- (/u le décret n°62/130/PI du 5.5.1962 fixant le régime des
nominations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°62/135/PI du 5.7.1962 fixant la hiérarchie
des diverses catégories des cadres ;
- (/u la loi n° 62/197/PI du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n°15/62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°62/198/PI du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la promotion des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n°63/11/PI-RE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires et cadres, notamment en ses ar-
ticles 7 et 8 ;
- (/u le décret n°67/5 /PI-RE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du décret du 24.2.1967 sur la hiérarchie des cadres réglementai-
res relatifs aux nominations, promotions, reconstitutions de car-
rière et déplacements ;
- (/u le décret n°71/47 du 31.12.1971 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°61/135/PI du 5.7.1962 fixant les
conditions d'indemnités des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 81/164 du 28.12.1981 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n°81/ 16 du 26.1.1981 au décret n°81/ 64 du 28.12.1981 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
- (/u le décret n°81/117 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires
des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n°143/MEH-37/MEH-3-1981 du 26 Avril 1981 du
Directeur de l'orientation et des Diverses transmettant le dossier
de candidature constitué par l'intéressé ;
- (/u le protocole d'accord du 5.8.1979 signé entre la Répu-
blique Fédérale du Cambodge et l'U.S.S.R.

(/I S A S :

.../..

43

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du Décret n° 60/90 du 3.3.1968 et du Protocole d'Accord du 5.8.1971 susvisés, Monsieur GNTSUS Sylvestre Paul né le 29 Juin 1956 à Djambala, titulaire du Diplôme de "Master of Science In Engineering" dans la spécialité : Commande Electrique et automatization des installations industrielles obtenu à l'Institut Energétique de Moscou (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie 1, hiérarchie 1 des services Techniques (MIDES) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 71.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera./-

BAZZEVILLE, le 29 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

Rodolphe ELIA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard GOMBO M'PESIANA.

Colonel Louis SYLVAIN GOMI.

Le Ministre des Finances,

Itimi Gombotumba LUKUNZAU.

AMPLIATIONS :

JORF	1
MGTF/FT	3
FT/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.H.E.	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCH/BC	2./-